Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260310-D_01_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIÓN n°1 du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 13
Représentés : 1
Votants : 14
Date de la convocation : 26 février 2026 | **Date d'affichage** : 26 février 2026
Date de l'affichage du PV : 10 mars 2026

Le jeudi cinq mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 26 février 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLIER, Camille GITEAU, Hervé OLIVRY, Marianne BLANDIOT, Fabienne CADO, André DAVID, Céline HEINRY, Christophe NOUVEL, Marcel ORHAN, Jean-Claude PIPARD, Marjorie SCHUER-POIRIER, Patrick VAN DEN EYNDE et Alexis VIEL.

Absents excusés : Christian TARIEL pouvoir à Jean-Claude PIPARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PIPARD

****

Madame Le Maire préside la séance.

01-03/2026 – FINANCES – Autorisation donnée à Madame le Maire de payer les factures d'investissement 2026 avant le vote du budget à concurrence maximum d'un quart de l'investissement de 2025

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, il convient d'inscrire des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget	Crédits ouverts BP 2025	Quart des crédits autorisation 2026	Besoin prévisionnel de Crédits
Budget principal	474 843,44 €	118 000,00 €	40 000,00 €

Le besoin prévisionnel de crédits à ouvrir d'ici le vote du budget primitif 2026 est évalué à 40 000,00€ réparti sur les opérations détaillées ci-après :

Chap/	compte	Intitulé/Objet	Montant	Créancier
21	212	Reconfiguration et sécurisation abords salle de la Fontaine et Place A. Pipard + création espaces jeux		
			1 296,00 €	Groupe A'DAO -Maître d'œuvre
			35 181,29 €	EIFFAGE ROUTES
			3 522,71 €	Entreprise LARDEUX

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260310-D_01_03_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter cette proposition,
- De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au prochain budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions présentées ci-dessus.
- Autoriser Madame Le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire

